



SPF MOBILITE ET TRANSPORTS

CHIFFRES CLÉS DU TÉLÉTRAVAIL EN BELGIQUE

Chiffres clés du télétravail en Belgique

TABLE DES MATIÈRES

1	Comment se répartit le télétravail / Pourquoi cette étude ?	1
1.1	Contexte de l'étude	2
2	Le télétravail a une influence non négligeable sur la mobilité	2
2.1	17% des travailleurs font actuellement du télétravail.....	2
2.2	Bruxelles, la ville phare	3
2.3	Seulement 55 % des télétravailleurs font des déplacements supplémentaires	4
3	Potentiel de croissance jusqu'à 42% de travailleurs	5
4	Profil du télétravailleur	7
4.1	Le télétravail n'est pas une affaire de femmes.	7
4.2	Le télétravail se retrouve dans toutes les tranches d'âge	7
4.3	Les Bruxellois et les Wallons télétravaillent plus que les Flamands	8
4.4	Le niveau d'instruction a une grande influence sur le télétravail.....	8
4.5	Plus de télétravail dans le secteur du crédit et des assurances.....	8
4.6	Les cadres moyens et les fonctionnaires sont le mieux représentés	9
4.7	Plus l'entreprise est grande, plus le télétravail est développé.....	10
4.8	Plus les revenus du ménage sont élevés, plus la probabilité de télétravail est grande.....	11
5	Que signifie le télétravail pour moi ?	11
6	Explication et méthodologie	13

1 Comment se répartit le télétravail / Pourquoi cette étude ?

Le déplacement vers le lieu du travail constitue une grande part de la mobilité quotidienne du travailleur belge. Ce déplacement est souvent perçu comme une sorte d'« obligation », un mal nécessaire.

Si nous considérons les chiffres actuellement disponibles, nous constatons qu'**environ un quart de nos kilomètres parcourus sont liés aux déplacements domicile– travail**. Pendant les **heures de pointe**, cela constitue même les **deux tiers des kilomètres parcourus**¹.

Bon nombre d'entre nous qui font la navette entre le domicile et le lieu de travail à l'intérieur d'une (grande) ville se retrouvent dans les embouteillages ou prennent des transports en commun de plus en plus saturés.

En 2015, le Bureau fédéral du Plan a fait des calculs qui révèlent **qu'avec une politique inchangée**, le nombre total de voyageurs-kilomètres augmenterait de 11% d'ici à 2030. Cela signifierait une baisse de la vitesse moyenne sur le réseau routier belge de 24% aux heures de pointe et de 10% aux heures creuses. **En 2030, il faudra donc 25 minutes de plus pour parcourir une distance de 50 km aux heures de pointe et 5 minutes de plus aux heures creuses.**²

Le problème de saturation a déjà un impact négatif sur la qualité de notre mobilité, et cet impact négatif sera incontestablement en augmentation dans les années à venir. Le passé nous a appris que des investissements publics massifs dans l'infrastructure de l'État ne sont pas la solution. Des tentatives de modifier le comportement et les besoins de transport des Belges pourraient par contre être la clé du succès. **La réduction de la demande de transport (l'élimination des motifs justifiant un déplacement) est un facteur primordial dans ce contexte**, et sera plus encore mis en avant dans les prochaines années.

En matière de déplacements domicile – travail, l'offre du télétravail est un exemple intéressant permettant de réduire la demande de transport. Dans le diagnostic fédéral des déplacements domicile–travail, une question a déjà été posée sur le télétravail depuis 2011, mais au niveau de l'entreprise et non au niveau de l'individu.

¹ Chiffres obtenus à partir des kilomètres parcourus et des calculs du SPF Mobilité et Transports, sur la base de l'enquête Beldam 2010, réalisés par ses propres soins.

² Bureau fédéral du Plan, Perspectives de l'évolution de la demande de transport à l'horizon 2030, année de référence 2012

1.1 Contexte de l'étude

D'autres enquêtes abordant le télétravail ont déjà été organisées par le SPF Mobilité et Transports et par d'autres instances, mais le lien direct avec les déplacements quotidiens des Belges n'y apparaissait pas encore de façon aussi nette. C'est pourquoi que le SPF Mobilité et Transports a décidé de procéder à une **enquête spécifique pour analyser le télétravail en Belgique et pour en mesurer l'impact sur la mobilité.**

2 000 travailleurs belges se sont vu proposer un questionnaire restreint sur leurs choix quant à la mobilité et leur job, incluant des questions spécifiques sur le télétravail. Nous pouvons à présent relier les informations obtenues par ces questions sur le télétravail à nos habitudes générales de déplacement.

2 Le télétravail a une influence non négligeable sur la mobilité

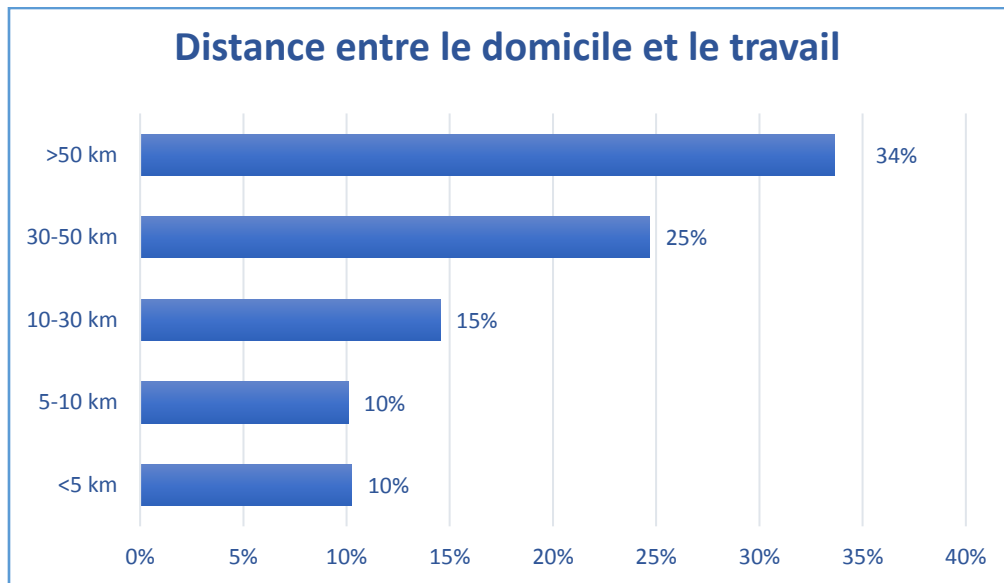
2.1 17% des travailleurs font actuellement du télétravail

Actuellement, près de 17 % des travailleurs font du télétravail. La plupart, c'est-à-dire 12 %, télétravaillent en moyenne 1 jour par semaine, suivis par presque 4 % qui télétravaillent 2 jours par semaine.

# jours de télétravail	% télétravail
1 jour	12,0 %
2 jours	3,6 %
3 jours	0,8 %
4 jours	0,6 %
TOTAL	16,9 %

Tableau 1 : répartition en fonction du nombre de jours de télétravail par semaine (n=1637)

Ces 17% de télétravailleurs permettent d'éviter 5% des déplacements domicile - travail. Cela représente un impact non négligeable sur les déplacements quotidiens. Par la suite, nous pourrons déduire de ces résultats l'influence qu'a la distance domicile-travail sur la fréquence du télétravail.



Graphique 1 : pourcentage de télétravail, réparti en fonction de la distance domicile – travail (n=1 637)

Si la distance domicile – travail est **supérieure à 50 km**, un **travailleur sur trois** optera pour du télétravail. Si ce trajet se situe **entre 30 et 50 km**, ce chiffre descend à **un travailleur sur quatre**.

Nous constatons que **7 % des kilomètres parcourus sont évités** par ce télétravail. Ce pourcentage est supérieur aux 5 % des trajets évités dans l'ensemble, ce qui s'explique par le fait que **le télétravail est plus répandu chez les travailleurs qui habitent loin**.

2.2 Bruxelles, la ville phare

Si nous nous attardons un peu sur les chiffres pour Bruxelles, nous pouvons constater que cette ville est le principal exemple en matière de télétravail. La proportion **des travailleurs employés à Bruxelles qui font du télétravail est de 1 sur 3 environ (34,4 %)**. C'est le double de la moyenne générale, qui est de 17 %. Cela s'explique évidemment par le fait que les personnes qui travaillent à Bruxelles doivent surmonter en général **des distances beaucoup plus grandes** et télétravaillent de ce fait plus souvent (voir le graphique 1 ci-dessus). En outre, l'explication peut résider aussi dans le fait que de nombreux sièges sociaux et de nombreuses représentations de secteurs économiques se trouvent à Bruxelles et il s'agit souvent de **secteurs qui sont à la pointe du télétravail**.

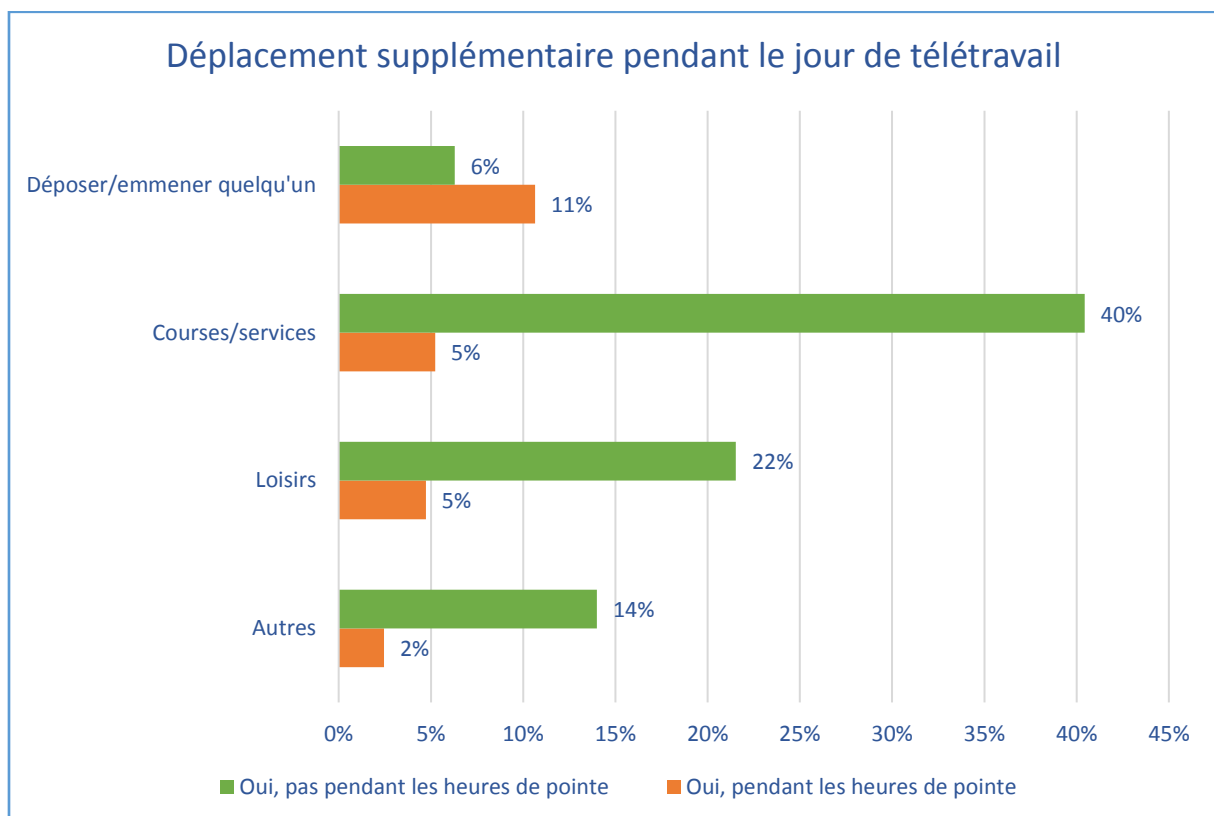
Si nous considérons plus spécifiquement les **travailleurs qui habitent en Flandre ou en Wallonie et qui viennent à Bruxelles** pour travailler, nous arrivons à **43 % de télétravailleurs**. Ce sont aussi probablement les travailleurs qui risquent le plus de se retrouver bloqués dans les embouteillages sur le ring de Bruxelles ou sur les voies d'accès à la ville, ou qui font la navette en train.

Ce pourcentage de télétravailleurs fait baisser de 9 % les déplacements domicile–travail, ce qui équivaut à **12 % de kilomètres en moins à destination de Bruxelles depuis la Flandre et la Wallonie**.

2.3 Seulement 55 % des télétravailleurs font des déplacements supplémentaires

Nous devons toutefois considérer ces chiffres avec toute la prudence qui s'impose. Il faut préciser qu'il s'agit ici de kilomètres en moins dans le cadre des déplacements domicile-travail, ce qui ne veut pas dire que d'autres déplacements n'ont pas lieu pendant ce jour de télétravail. Pour vérifier cela, nous avons demandé au télétravailleur s'il effectuait ou non des trajets qu'il ne ferait pas lors d'une journée « normale » de travail. En outre, nous l'avons questionné sur le motif de ces déplacements et s'ils étaient effectués pendant les heures de pointes (7h-9h30 et 16h-19h) ou en dehors de celles-ci. Il était ainsi possible pour le répondant d'indiquer s'il avait fait un déplacement pendant ou en dehors des heures de pointe et ce, peu importe le motif.

45 % des télétravailleurs interrogés ont affirmé qu'ils **n'effectuaient aucun déplacement autre que ceux qu'ils faisaient pendant une journée normale de travail**. Pour les **autres**, nous pouvons conclure que leurs déplacements supplémentaires se faisaient **principalement en dehors des heures de pointe**. Il s'agit d'achats à faire ou de services à consulter. Aller déposer ou rechercher quelqu'un se passe en revanche plutôt aux heures de pointe. Nous pouvons cependant partir du principe que ce sont des déplacements de courte distance, comme par exemple pour amener les enfants à l'école ou à la crèche, ou pour conduire le conjoint à la gare ou au travail.

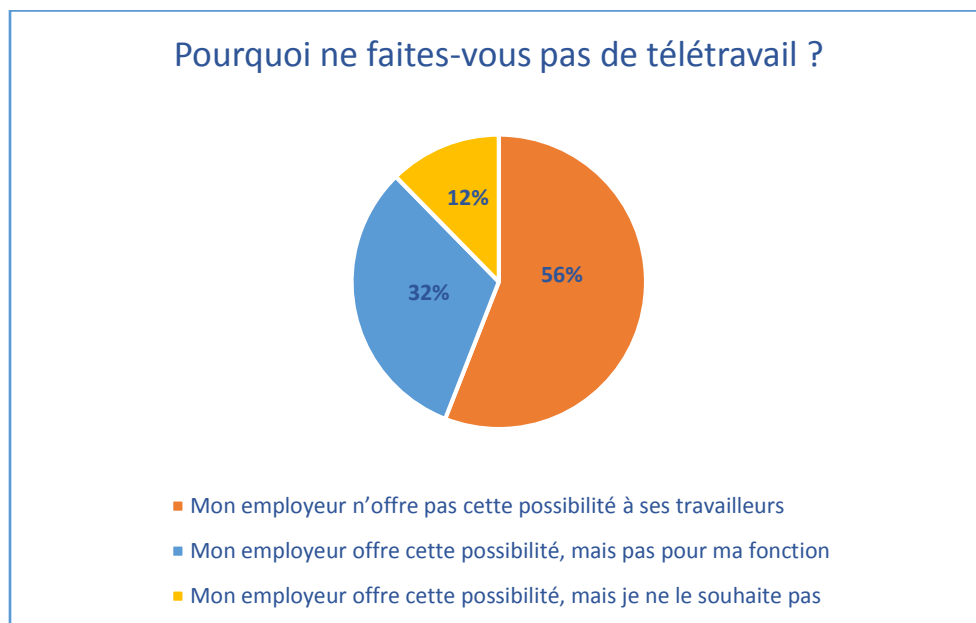


Graphique 2 : pourcentage des télétravailleurs qui entreprennent un déplacement supplémentaire (n=276)

CONCLUSION : le télétravail a un impact positif sur la mobilité. Actuellement, 17 % de télétravailleurs ont permis d'éviter 7 % des kilomètres domicile-travail. Seuls 55 % font un déplacement supplémentaire pendant leur jour de télétravail. Très souvent, ces déplacements se font en dehors des heures de pointe et sont supposés plus courts que les déplacements ordinaires domicile-travail.

3 Potentiel de croissance jusqu'à 42% de travailleurs

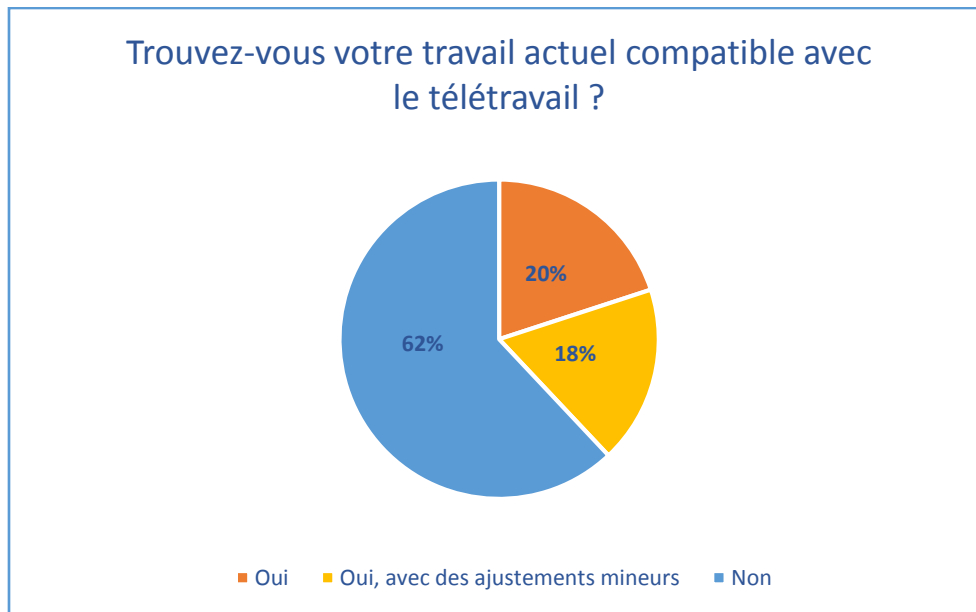
Pour pouvoir évaluer ce potentiel pour l'avenir, il a été demandé aux non-télétravailleurs d'expliquer pourquoi ils ne télétravailleraient pas.



Graphique 3 : les raisons pour lesquelles l'on ne souhaite pas télétravailler (n=1361)

Ces chiffres révèlent que **12 % des non-télétravailleurs ne veulent pas télétravailler**. Puisque notre objectif principal est de sensibiliser les employeurs, nous ne prendrons pas en considération la catégorie de travailleurs qui ne veulent pas télétravailler. **56 %** des travailleurs déclarent que **leur employeur ne leur donne pas la possibilité** de télétravailler et, selon **32 %** des travailleurs, l'employeur donne certes cette possibilité, mais **pas pour la fonction qu'ils exercent**.

En plus de cela, il a été demandé aux non-télétravailleurs s'ils étaient d'avis que le job qu'ils exerçaient actuellement était compatible avec le télétravail.



Graphique 4 : compatibilité du job actuel avec du télétravail (n=1361)

Il apparaît ici que **62 % des non-télétravailleurs** sont d'avis que, pour l'une ou l'autre raison, **leur job n'est pas compatible** avec du télétravail.

20 % des personnes interrogées, cependant, sont **persuadées que leur job est** bel et bien **compatible**, et **18 % y sont** aussi **favorables** si l'employeur adapte quelque peu l'organisation quotidienne du travail. D'éventuels exemples seraient, ici, une modification des horaires d'ouverture du guichet, la mise à disposition d'un téléphone ou d'un ordinateur portable pour un usage domestique. Cela revient à dire que **38 % des travailleurs estiment que dans le cadre de leur job, le télétravail est possible** (à terme tout au moins).

Dans l'aperçu ci-dessous, les deux questions sont reprises de façon combinée. Les personnes interrogées qui, d'une part, ont indiqué que selon elles, leur job n'est pas compatible avec le télétravail (62 %) et les personnes interrogées qui, d'autre part, ont indiqué qu'elles ne veulent pas télétravailler (32 %) n'ont pas été prises en compte ici. Si nous considérons le potentiel de télétravail à l'avenir avec l'objectif de sensibiliser l'employeur, nous obtenons le tableau récapitulatif repris ci-dessous.

Pourquoi ne pas faire du télétravail ?	Job compatible ?	
	Oui	Oui, moyennant quelques adaptations mineures
Mon employeur ne donne pas cette possibilité à ses travailleurs	10 %	9 %
Mon employeur donne cette possibilité, mais pas pour ma fonction	4 %	6 %

Tableau 2 : télétravail potentiel (n=1637)

Presque **30 % des non-télétravailleurs** déclarent qu'ils **ne télétravaillent pas à l'heure actuelle, mais qu'ils le feraient bien** si leur employeur leur en donnait la possibilité. Cela signifie qu'il existe encore un **énorme potentiel de travailleurs** qui, **moyennant des adaptations mineures** et – parfois aussi – un **changement de mentalité chez l'employeur**, pourraient passer au télétravail dans un avenir proche.

Si nous prenions ces 30 % en les pondérant par rapport au nombre de non-télétravailleurs, nous passerions des 17 % qui télétravaillent actuellement à **42 %** à l'avenir. Nous pouvons partir du principe qu'il s'agit là d'un chiffre proche de ce que représente **le « potentiel » de télétravail**. Dans ces 42 %, on retrouve tous ceux qui télétravaillent à l'heure actuelle et tous ceux qui ont dit être intéressés par le télétravail et qui sont d'avis que leur job est compatible moyennant d'éventuelles petites adaptations.

Si à terme, toutes ces personnes pouvaient télétravailler sur une base régulière (au moins 1 jour par semaine), cela aurait un **très gros impact sur les kilomètres parcourus** dans le cadre des déplacements domicile-travail. À l'heure actuelle, nous voyons 6,7 % de **kilomètres évités**. À l'avenir, **cela pourrait grimper jusqu'à 16,5 %**.

4 Profil du télétravailleur

4.1 Le télétravail n'est pas une affaire de femmes.

En moyenne, 16,3 % des hommes interrogés télétravaillent, contre 17,6 % des femmes. Nous pouvons en conclure que **le sexe n'est pas un facteur déterminant** et qu'en moyenne, pratiquement **autant d'hommes que de femmes télétravaillent**.

4.2 Le télétravail se retrouve dans toutes les tranches d'âge

Âge	% télétravail
18-34 (n=405)	16,8 %
35-49 (n=697)	17,9 %
50+ (n=535)	15,7 %

Tableau 3 : pourcentage de télétravail réparti par tranche d'âge

En ce qui concerne l'âge des personnes interrogées, nous apprenons que **le plus grand nombre de télétravailleurs** se retrouvent dans la **catégorie des 35-49 ans**. Ensuite vient la catégorie des 18-34 ans avec un pourcentage de 16,8 %. Enfin, chez ceux qui ont plus de 50 ans, le pourcentage est de 15,7 %.

4.3 Les Bruxellois et les Wallons télétravaillent plus que les Flamands

Domicile	% télétravail
Bruxelles (n=143)	20,9 %
Wallonie (n=364)	20,0 %
Flandre (n=1130)	15,0 %

Tableau 4 : pourcentage de télétravail réparti par domicile

Parmi les travailleurs qui habitent à Bruxelles et en Wallonie, 20 % télétravaillent. Les Flamands sont un peu à la traîne avec 15 %.

4.4 Le niveau d'instruction a une grande influence sur le télétravail

Niveau d'instruction	% télétravail
Enseignement supérieur (n=756)	21,8 %
Enseignement secondaire (n=881)	12,5 %

Tableau 5 : pourcentage de télétravail réparti par niveau d'instruction

Le niveau de formation, par contre, est clairement une variable permettant d'expliquer la fréquence du télétravail. Si vous avez un **diplôme de l'enseignement supérieur**, la probabilité que vous fassiez du télétravail est de **22 %**. Par contre, si vous n'avez au mieux qu'un diplôme de l'enseignement secondaire, cette probabilité descend à 12,5 %. Il est évident que le niveau de formation et la fonction qu'on exerce – ou le secteur où l'on est occupé – sont des variables qui sont intimement liées entre elles.

4.5 Plus de télétravail dans le secteur du crédit et des assurances

Il paraît évident que le **secteur de l'emploi a un grand impact sur le fait de télétravailler ou non**. Cela se reflète aussi dans nos chiffres.

Secteurs avec le plus de télétravail	% télétravail
Crédit et assurances (n=76)	30,7 %
Administration publique et enseignement (n=424)	22,3 %
Autres services (n=504)	20,5 %

Tableau 6 : secteurs avec le plus de télétravail

Si nous détaillons par secteur, nous constatons que **le secteur du crédit et des assurances** a clairement un **rôle de locomotive en ce qui concerne le télétravail**. 30 % des travailleurs y font du télétravail. D'**autres secteurs phares** en matière de télétravail sont les **administrations publiques et l'enseignement**, ainsi que les « autres services ». Ceux-ci comprennent entre autres les secteurs suivants : communication, immobilier, professions libérales, services administratifs et d'appui.

Secteurs avec le moins de télétravail	% télétravail
Santé humaine et action sociale (n=219)	9,1 %
Industrie (n=158)	7,9 %
Grossistes et détaillants, HoReCa (n=90)	5,0 %

Tableau 7 : secteurs avec le moins de télétravail

Les secteurs où le télétravail est **le moins répandu** sont **les grossistes et détaillants**, ainsi que **l'HoReCa**. Parmi les personnes interrogées travaillant dans ces secteurs, seuls **5 %** font du télétravail. Après cela, il y a encore les domaines de **l'industrie** avec presque **8 %** de télétravailleurs, et de la **Santé humaine et action sociale** avec **9 %**. Il est évident que ces chiffres sont liés aux tâches demandées par les fonctions des secteurs précités.

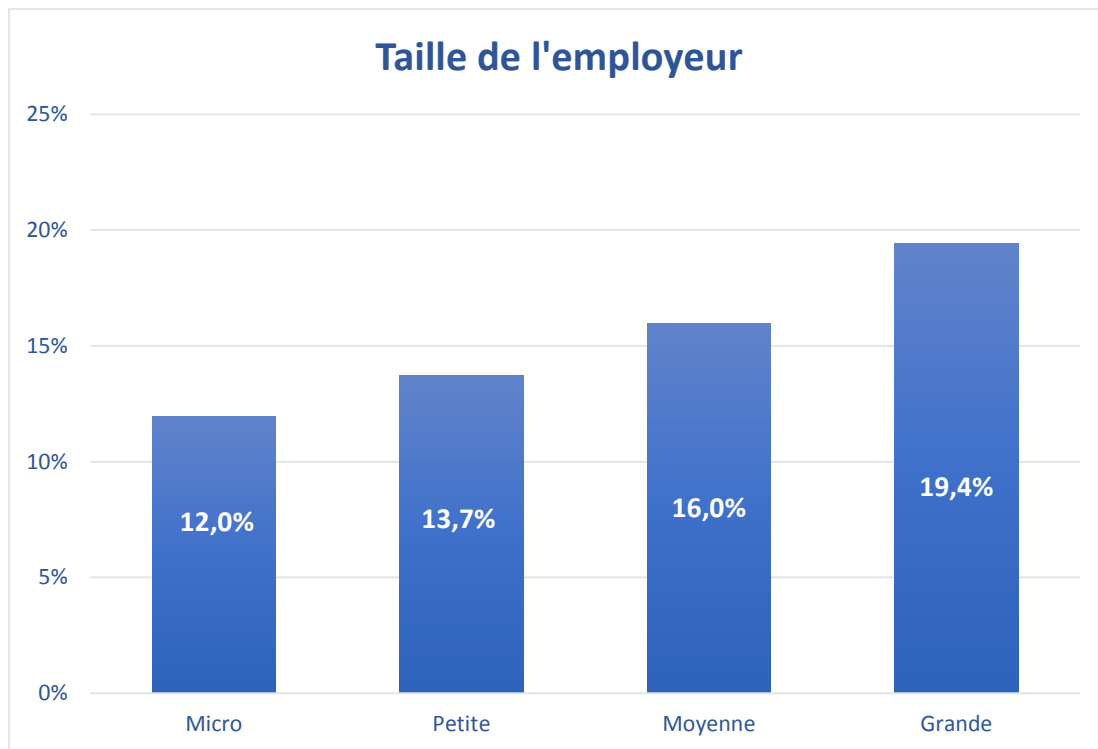
4.6 Les cadres moyens et les fonctionnaires sont le mieux représentés

Fonction	% télétravail
Cadres moyens et supérieurs (n=140)	27,7 %
Fonctionnaires (n=334)	25,7 %
Indépendants/gérants (n=61)	21,3 %
Employés (n=804)	14,1 %
Ouvriers (n=193)	3,9 %

Tableau 8 : pourcentage de télétravail réparti par fonction

Pour ce qui est du type de fonction qu'exerce le télétravailleur, nous voyons une forte représentation de travailleurs exerçant une **fonction de cadre moyen ou supérieur (27,7 %)**. Comme il a déjà été précisé, le télétravail est fort représenté dans le secteur public, il va de soi que les **fonctionnaires (25,7 %)** tiennent le haut du pavé dans ce domaine. En outre, environ **21 % des indépendants ou des gérants** télétravaillent. Comme ces fonctions permettent souvent de décider soi-même de son agenda et d'être son propre chef, il est possible aussi d'opter pour le télétravail en connaissance de cause dès que la nature du travail est compatible. Cette catégorie de fonction comporte tant des gérants / indépendants avec ou sans personnel que des commerçants et professions libérales.

4.7 Plus l'entreprise est grande, plus le télétravail est développé

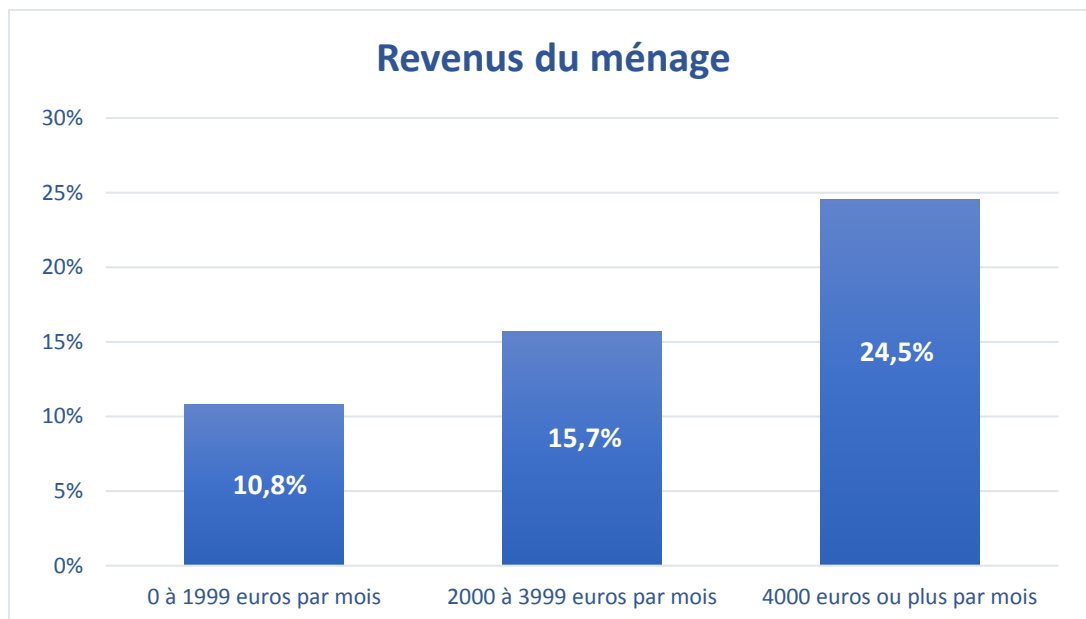


Graphique 5 : pourcentage de télétravail réparti par taille de l'entreprise (n=1637)

Il est évident que **la taille de l'entreprise a un grand impact**. Dans les micro-entreprises n'employant **pas plus de 10 personnes**, **12 %** des travailleurs font du télétravail. Les petites entreprises, employant de **11 à 50 personnes**, ont **13,7 %** de télétravailleurs. Les entreprises moyennes, où le nombre de travailleurs se situe **entre 51 et 250**, ont un pourcentage de télétravail de **16 %**. Si vous travaillez dans une grande entreprise employant **plus de 250** travailleurs, vous avez le plus de chances de faire du télétravail puisque le pourcentage y est de **19,4 %**.

Bien souvent, les **grandes entreprises** disposent d'un département ICT avec un **réseau d'entreprise**, ainsi que de moyens pour mener une **politique favorable au télétravail au niveau des ressources humaines** (bien-être des travailleurs, entité juridique, management, ...). De plus, les grandes entreprises sont **souvent situées à Bruxelles**, ce qui n'est pas toujours le cas des PME. C'est là un facteur qui peut aussi expliquer la différence.

4.8 Plus les revenus du ménage sont élevés, plus la probabilité de télétravail est grande



Graphique 6 : pourcentage de télétravail réparti par revenu net du ménage (n=1267)

Certaines questions portaient sur le revenu familial net des ménages (revenus professionnels, allocations, primes, revenus issus de loyers, etc.). 17 % des travailleurs interrogés ont choisi de ne pas répondre à cette question. Par conséquent, ils ne sont pas repris dans la poursuite de l'analyse.

Il existe clairement une relation proportionnelle entre la taille des revenus familiaux et la probabilité de télétravail. **24,5 % des travailleurs** ayant un **revenu familial net égal ou supérieur à 4 000 euros** font du **télétravail**.

5 Que signifie le télétravail pour moi ?

Enfin, la dernière question était la plus subjective et était adressée tant aux télétravailleurs qu'aux non-télétravailleurs. L'objectif était de cerner les raisons qui poussent à télétravailler ou non, avec une éventuelle comparaison de ces raisons. Les personnes interrogées qui ont coché « pas d'application » ne sont pas prises en considération, ici non plus.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des réponses des télétravailleurs pour chaque affirmation.

	Tout à fait d'accord	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Je peux mieux organiser mon travail et mes obligations (banque, administrations...)	39 %	41 %	13 %	4 %	1 %
J'y trouve des avantages personnels (p.ex. plus de temps de loisirs, moins de frais de transport)	39 %	38 %	13 %	9 %	1 %
J'organise mieux mon travail et mes tâches ménagères	38 %	37 %	12 %	10 %	3 %
J'organise mieux mon travail et mes loisirs	33 %	38 %	17 %	9 %	4 %
J'y trouve des avantages familiaux	32 %	33 %	21 %	10 %	4 %
Mon véhicule est disponible pour d'autres membres du ménage	13 %	18 %	26 %	23 %	21 %
J'ai moins de contacts avec mes collègues	13 %	34 %	23 %	22 %	8 %
Je dois aménager un « poste de travail » à la maison	12 %	34 %	22 %	21 %	11 %
J'éprouve des difficultés pour séparer travail et vie privée	7 %	17 %	16 %	33 %	27 %
Je travaille moins bien à cause du bruit, de problèmes de concentration, etc.	6 %	7 %	8 %	36 %	43 %

Tableau 9 : aperçu des réponses données par les télétravailleurs aux différentes affirmations concernant le télétravail (n=276)

Si nous analysons pour quelle affirmation la réponse « tout à fait d'accord » ou « d'accord » a été le plus souvent donnée, nous trouvons en premier lieu : « **J'organise mieux mon travail et mes obligations** (banque, administrations...) ».

Souvent, pendant la journée de télétravail, il est possible de se rendre pendant le temps de midi ou après le travail à différents services, qui seraient fermés s'il avait fallu s'y rendre après une longue journée de travail au bureau et qui nécessiteraient qu'on prenne congé à cet effet. Nous constatons aussi que l'obtention d'avantages personnels est perçue comme un point positif du télétravail. Grâce à l'élimination des déplacements domicile – travail, le travailleur bénéficie, par exemple, de **plus de temps libre et de moins de frais de transport**.

Évidemment, il existait aussi des affirmations destinées à identifier les inconvénients du télétravail. Nous remarquons que dans les réponses des télétravailleurs, ce ne sont pas vraiment des inconvénients pour eux, mais juste de petites adaptations à apporter à la situation. Aux affirmations négatives, on répond souvent par « pas du tout d'accord » ou « pas d'accord », ce qui signifie que l'on est souvent d'avis que cette situation ne se présente pas ou que cela ne constitue pas un inconvénient. Ainsi, **79 %** (43 % + 36 %) **des télétravailleurs** affirment qu'ils **n'ont pas de problèmes de concentration ou de bruit** pendant le télétravail. De même, **60 %** (33 % + 27 %) n'éprouvent **aucune difficulté à séparer le travail de la vie privée**.

Enfin, une recherche a également été faite sur les points de désaccord entre les télétravailleurs et les non-télétravailleurs. L'affirmation où il y a **le plus de divergences de point de vue** est la suivante : « **J'ai moins de contacts avec mes collègues** ». Parmi les non-télétravailleurs, plus de 73 % sont d'accord ou tout à fait d'accord avec cette affirmation, tandis que seulement 47% des télétravailleurs le pensent aussi. Cela signifierait donc qu'une **crainte existe chez les non-télétravailleurs quant à la perte du contact avec les collègues en cas de télétravail**. Les travailleurs qui télétravaillent sur une base régulière le voient beaucoup moins comme un problème.

Affirmation	Télétravailleurs (n=276)	Non-télétravailleurs (n=1361)
J'ai moins de contacts avec mes collègues	47 %	73 %
J'éprouve des difficultés pour séparer travail et vie privée	24 %	39 %
Mon véhicule est disponible pour d'autres membres du ménage	31 %	43 %

Tableau 10 : différences entre les réponses des télétravailleurs et celles des non-télétravailleurs aux affirmations concernant le télétravail

Le même scénario se reproduit dans une moindre mesure avec l'affirmation « **J'éprouve des difficultés pour séparer travail et vie privée** », mais dans une mesure un peu moindre. Ici aussi, le pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu qu'ils sont d'accord est plus grand chez les non-télétravailleurs que chez les télétravailleurs. Cela peut également révéler une sorte de **préjugé des non-télétravailleurs par rapport à l'équilibre entre travail et vie privée** et au fait que le télétravail pourrait constituer un risque pour cet équilibre.

Enfin, 43 % des non-télétravailleurs sont d'avis que le fait de télétravailler libère un véhicule pour les autres membres de la famille. « Seulement » 31% des télétravailleurs partagent cet avis. On pourrait pourtant partir d'office du principe que le télétravail permet plus facilement de mettre à la disposition d'un autre membre de la famille un véhicule qui, pendant les jours normaux de travail, serait utilisé par le travailleur. Dans la pratique cependant, cela ne s'avère pas toujours aussi simple aux yeux du télétravailleur.

6 Explication et méthodologie

Le télétravail tel que défini dans cette enquête est *l'action d'effectuer depuis son domicile, en accord avec son employeur et de manière régulière, des tâches professionnelles habituellement effectuées sur son lieu de travail, sans se rendre les journées en question sur son lieu de travail habituel (en évitant donc un trajet)*. Est donc exclu de cette définition le fait de travailler à son domicile avant ou après s'être rendu à son lieu de travail.

Pour cette **enquête**, un échantillon de **2 000 Belges a été interrogé en ligne**. Les **résultats obtenus ont été pondérés** de façon à être représentatifs de l'ensemble des travailleurs belges en ce qui concerne la région du domicile, le sexe et l'âge.

Sur les 2 000 personnes interrogées, 363 ont été retirées de l'analyse, soit parce qu'elles ont déclaré ne pas travailler, soit parce qu'elles ont déclaré ne pas avoir un lieu de travail fixe, ou encore parce qu'elles ont déclaré effectuer du télétravail 5 jours par semaine, et donc ne pas se rendre sur leur lieu de travail pendant la semaine.

Toutes les infos sur www.mobilit.belgium.be

Mars 2018

Auteur :

Ine Polling

Service public fédéral Mobilité et Transports
Direction générale Politique de Mobilité durable et ferroviaire
Direction Mobilité – Service Études et Enquêtes

Dépôt légal : D/2018/13.831/3

Editeur responsable :

Eugeen Van Craeyvelt, président a.i., SPF Mobilité et Transports,
Rue du Progrès 56, 1210 Bruxelles